Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20261006-2026_60-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 1er octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Marc Bodennec, Annaïg Loaëc.
Excusés : François Kerboul donnant procuration à Gilbert Le Menn, Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Annaïg Loaëc
Secrétaire de séance : Marie-Josée Caroff

N°2026-60

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune envisage l'acquisition d'un bien immobilier situé 43 place de l'Église à Lanhouarneau, cadastré section AC n° 125, AC n° 133 et AC n° 134.
Après échanges avec le propriétaire, un accord a été trouvé sur le principe de la vente ainsi que sur son montant de 175 000 €.
Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation, notamment la signature du compromis ou de la promesse de vente, puis de l'acte authentique.
Les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune.
Par ailleurs, afin d'étudier les possibilités d'aménagement et de valorisation du bien, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager les premières démarches, études et échanges nécessaires à l'élaboration d'un projet de création d'un cabinet médical et de logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- ***Approuver l'acquisition par la commune du bien immobilier situé 43 place de l'église à Lanhouarneau, cadastré section AC n° 125, AC n° 133 et AC n° 134, au prix définitif de 175 000 € ;***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis ou la promesse de vente ainsi que l'acte authentique d'acquisition ;***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;***

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20261006-2026_60-DE

- ***Autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches, études, consultations et échanges nécessaires afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'aménagement du bien comprenant la création d'un cabinet médical et de logements, notamment auprès des professionnels, partenaires et services compétents ;***
- ***Préciser que cette autorisation porte sur l'étude et la préparation du projet et ne vaut pas validation définitive de sa réalisation, laquelle fera, le cas échéant, l'objet de décisions ultérieures du Conseil municipal ;***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à régler les frais, droits et émoluments liés à cette acquisition.***

Décision : Accord à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Marie-Josée Caroff